

PPL HYDRO : LA RELANCE EN TROMPE L'OEIL ET A CÔTÉ DU SOCIAL

Après des mois de débat et de travail, la commission mixte paritaire a accouché de son texte sur l'hydroélectricité. La FNME-CGT a voulu y croire. Elle a joué le jeu parlementaire jusqu'au bout et poussé des amendements écrits et argumentés. Le résultat est sans appel : rien pour les usagers, rien pour les agents, et des évolutions qui ouvrent en grand des portes qui auraient dû rester fermées.

1. CE QU'ON NOUS VEND... ET CE QU'IL FAUT EN PENSER

« On nous a habillé la mariée. Regardons-la de plus près. »

CE QU'ON NOUS PROMET	CE QU'IL FAUT EN PENSER
Une grande relance industrielle de l'hydraulique	Une relance d'apparence : quatre projets réellement engagés, tout le reste « à l'étude » et certains déjà abandonnés faute d'acceptation locale. Une relance de filière mais pas d'emplois statutaires... Les entreprises lorgnent déjà sur la méthode pour contourner le statut Bref, on nous vend du rêve.
La sortie du contentieux européen	Annoncée partout, écrite nulle part. Aucune garantie « noir sur blanc » . Et surtout, négociée à quel prix ? (voir plus bas)
Le maintien de l'exploitation dans le périmètre national	Oui — mais par quelle entreprise, pilotée par quel État ? Aujourd'hui, c'est l'Agence des participations de l'État qui pilote par exemple EDF en actionnaire et certainement pas avec une stratégie de service public.
Le maintien de la propriété/exploitation publique	La seule vraie avancée. Mais une propriété publique exploitée par le privé ou quasi privé via des « droits réels » devenus quasi perpétuels : est-ce encore vraiment du public ? Quid du contrôle public ?

2. LES ÉVOLUTIONS ET CONTREPARTIES QUE NOUS CONTESTONS

- Le marché, toujours le marché. La loi, avec les 6000MW livrés aux autres acteurs et malgré le non report des enchères, réaffirme la logique de marché que nous combattons, là où l'énergie devrait être un bien commun, surtout quand elle gère 80% des ressources en eaux de surfaces et leurs multi-usages
- Des contreparties au privé sans limite. Sous la pression de Bruxelles au Sénat, les avantages cédés aux exploitants privés ou quasi privé deviennent quasi perpétuels : reconductibles, prolongés au-delà des 20 ans initiaux, tant que durent les droits réels, sur simple avis de la CRE mais qui la pilote ?

PPL HYDRO : LA RELANCE EN TROMPE L'OEIL ET A CÔTÉ DU SOCIAL

- La petite hydro sacrifiée ? C'est la nébuleuse et on sent bien la préparation de la manne de cette houille blanche : il y a aura deux régimes d'autorisation différents (les anciennes autorisations sont maintenues en dessous de 4,5MW). Un patrimoine commun livré morceau par morceau si rien n'est contrôlé.

- Le risque de désintégration. Création de sociétés anonymes, sorties d'actifs, incitations à filialiser : la loi fournit les armes juridiques d'un « Hercule » légalisé, étape par étape, réorganisation après réorganisation.

Soyons précis : la loi n'organise pas la désintégration, elle en ouvre la possibilité. C'est déjà beaucoup trop. Mais nous ne nous trompons pas, cette PPL c'est une possible désintégration, là où quasi régie serait une désintégration de fait

- **Zéro social.** Aucune extension du statut des IEG. Le dumping social continue : sur un même barrage, un même projet,...., des salariés au statut et des salariés sans statut. La protection des travailleurs reste à la porte.
- **Zéro mesure pour les usagers.** Pas une mesure sur les prix, alors que l'hydraulique (souple, pilotable, largement amortie) est l'une des énergies les moins chères et l'un des meilleurs leviers pour faire baisser la facture. En réaffirmant le marché, c'est même pire, le capital se sert et les usagers paieront
- **La Sûreté Hydraulique fragilisée :** cette loi privilégie les enjeux de production sur les enjeux de sûreté, les choix économiques pourraient avoir des conséquences dans le contexte de phénomènes climatiques accentués (crues, tempêtes...).

Sur toutes ces lignes rouges, des solutions étaient possibles, la FNME-CGT les a portées avec l'aide d'élus politiques progressistes mais d'autres en ont décidé collectivement autrement. Le « compromis » final ne répond en rien à l'intérêt général

3. NOTRE VERDICT : C'EST NON !!!

Nous avons tenté de croire en la démocratie parlementaire. Nous avons laissé le débat se dérouler tout en cherchant, jusqu'au dernier mètre, à améliorer ce texte. Nos amendements (écrits, motivés, argumentés) n'ont pas abouti comme nous le souhaitions. Et au fil des lectures, à l'Assemblée, au Sénat puis en CMP, le texte n'a pas progressé : il a régressé. Toutes nos lignes rouges ont sauté.

La FNME-CGT a voulu y croire. Elle est allée au bout du chemin. En conscience et en transparence, elle s'oppose à cette proposition de loi.

Soyons clairs sur un point : la quasi-régie, que certains continuent d'agiter, était une désintégration d'office d'EDF. Cette loi, telle qu'elle est portée, ouvre la voie à une quasi-désintégration programmée. **Aucune de ces deux options n'est la nôtre.**

PPL HYDRO : LA RELANCE EN TROMPE L'OEIL ET A CÔTÉ DU SOCIAL

4. CE QUE PORTE LA FNME-CGT : LE PROGRAMME PROGRESSISTE DE L'ÉNERGIE

Le bon contrôle public n'est pas un contrôle d'État livré aux aléas des majorités. **C'est un contrôle démocratique, où les travailleurs et les usagers ont leur place dans les décisions.**

Mais au delà de cet élément majeur, nous portons :

- **Un service public de l'énergie**, pour toutes et tous, sur tout le territoire.

- Des nationalisations nouvelles, de nouvelle génération, fondées sur la maîtrise publique et la démocratie
- **Le juste prix de l'énergie**, déconnecté des marchés spéculatifs où l'hydroélectricité contribue à son bas cout et à la solidarité
- **Des entreprises publiques intégrées**, ingénierie embarquée, sous-traitance réinternalisée et emplois statutaires créés.
- **Le statut des IEG maintenu et étendu à toutes et tous** – y compris les salariés sous-traitants ou pour les filiale : Ce ne doit plus être une option !
- **Des services d'intérêt économique général** pour reconnaître l'hydraulique comme le bien commun qu'elle est.

LE COMBAT NE S'ARRÊTE PAS LA

La FNME-CGT et les hydrauliciens resteront **vigilants à chaque acte des entreprises et offensifs lors des échéances électorales de 2027**. Notre diagnostic a été entendu. Nos lignes, dans l'intérêt des salariés et des usagers, ont été rejetées. **Nous ne lâcherons rien.**

Nous ne confondons pas les causes et les conséquences. Si cette PPL ne recueille pas nos faveurs, les sources de problèmes sont ailleurs :

Le marché de l'énergie, la place de l'Etat actionnaire au lieu d'être stratège, la recherche de profits sur le dos du social, le pilotage des entreprises, ...

Ensemble et grâce au rapport de force (Dans les entreprises, dans la rue, dans les urnes), nous ferons bouger les causes et nous remporterons de belles victoires !

Le service public de l'énergie, c'est notre projet et c'est la seule vraie relance qui répond à l'intérêt de toutes et tous.